

COMPTE COURANT

[Un prêt sans intérêt en 2017 ?](#)

Si votre SPRL vous prête de l'argent sans intérêt, cela vous vaut l'imposition d'un avantage de toute nature (ATN). Un avantage dont le montant varie...

[Plus...](#)

Page : 2

VOITURE

[Une «fausse hybride» d'occasion ?](#)

[Plus...](#)

Page : 2

AVANTAGES IMPOSABLES

[Un seul ou plusieurs pour l'Internet ?](#)

[Plus...](#)

Page : 2

TVA

[Un costume dans les frais de la SPRL](#)

[Plus...](#)

Page : 2

DROIT DES SOCIÉTÉS

[Vous voulez une deuxième société ?](#)

[Plus...](#)

Page : 3

IMPÔT DES SOCIÉTÉS - VERSEMENTS ANTICIPÉS

[Votre société ferait mieux de faire des VA en 2018...](#)

Si votre SPRL ne fait pas de versements anticipés (VA), cela lui vaut une pénalité. Ces dernières années, cela allait encore, mais elle augmente fort dès 2018. Voyons ce qu'il en est : que verser de préférence, et quand, en 2018 ?

[Plus...](#)

Page : 4

COMPTES ANNUELS - DIVERS

[Quelle affectation donner au bénéfice de 2017 ?](#)

Votre SPRL a réalisé durant son exercice comptable 2017 un bénéfice que son assemblée annuelle devra «affecter». Que choisir : le distribuer à titre de dividende ou de tantième ou le mettre en réserve (taxée ou immunisée) ?

[Plus...](#)

Page : 6

IMPÔT DES SOCIÉTÉS - PLUS-VALUES

[Un agréable effet induit de la baisse du taux d'imposition](#)

Si votre société a une plus-value dont elle a étalé la taxation, elle peut recalculer «l'impôt différé» en fonction des nouveaux taux, abaissés, de l'impôt des sociétés ! Voyons ce qu'il en est exactement et quel avantage cela présente.

[Plus...](#)

Page : 7

RETIRER UN REVENU DE VOTRE SOCIÉTÉ - INDEMNITÉ DE FRAIS

[Les règles précisées pour les déplacements en Belgique](#)

De nouveaux montants et de nouvelles règles s'appliquent aux indemnités journalières des fonctionnaires depuis le 01.09.2017. Le fisc a indiqué dans une circulaire du 22.01.2018 les conditions auxquelles vous aussi pouvez en percevoir.

[Plus...](#)

Page : 8

IMPÔT DES SOCIÉTÉS - TAUX

[Bénéficiaire des taux réduits pour 2017](#)

Votre société doit encore remplir les anciennes conditions pour bénéficier des taux réduits pour l'exercice comptable 2017 bientôt clôturé. Autrement dit...

[Plus...](#)